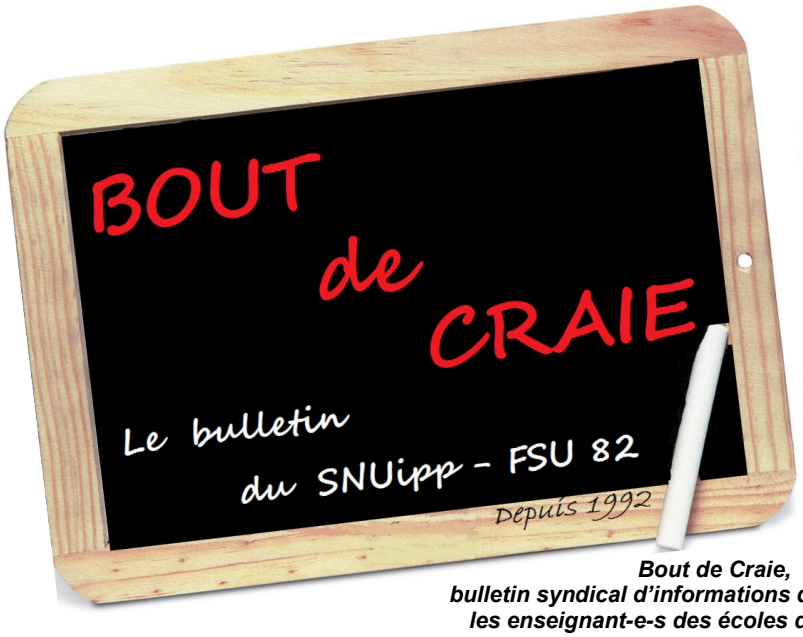


SNUipp FSU 82
Tarn-et-Garonne
MONTAUBAN PPDC
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retrouvez l'actualité du SNUipp - FSU 82 sur notre site et sur

23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
05-63-03-57-81
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
http://82.snuipp.fr

*Bout de Craie,*
*bulletin syndical d'informations distribué à TOU-TE-S les enseignant-e-s des écoles du Tarn-et-Garonne.*

**La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h (au moins…), le mercredi de 9h à 12h.**
**Des enseignant- e- s y exercent leurs missions d'élu-e-s du personnel et de militant-e-s syndicaux.**
**N'hésitez pas à nous solliciter !**

# BULLETIN SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

*BdC n° 106 Novembre 2018*
*Déposé le 22 novembre 2018*

## *UN VOTE IMPORTANT : ÉLIRE VOS REPRÉSENTANT-E-S*

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 se dérouleront les élections de vos représentant-e-s qui siégeront dans :

► les Commissions Administratives Paritaires (CAPD et CAPN) qui sont consultées pour votre carrière – mouvement, promotions, temps partiels, mutations…

► les Comités techniques qui sont consultés sur le fonctionnement du service public d'éducation – carte scolaire, organisation de la formation, textes réglementaires…

Tou-te-s les enseignant-e-s et les AVS des écoles sont concernés-e-par ces instances.

Les représentant-e-s du SNUipp-FSU et de la FSU y jouent un rôle important de porte-parole de la profession, de ses revendications, de ses exigences. Elles-Ils placent l'équité et la transparence comme base de la représentation de tous les personnels.

L'influence de vos représentant-e-s dans ces instances est mesurée par la participation du plus grand nombre de personnels à cette élection.
**Vous nous faites confiance régulièrement, nous faisons appel à vous à notre tour pour donner les moyens de poursuivre nos actions.**

**VOTEZ pour les listes du SNUipp et de la FSU !**

**Plus d'infos sur :**

**https://elections.snuipp-fsu.fr/82**

***Sommaire :***

P1 : édito
P2 : liste candidat-e-s CAPD
P3 : la CAPD, pour quoi faire ?
P4 : le CTA, CTSD, pour quoi faire ?
P5 : pour voter
P6 : actions du SNUipp-FSU 82
P7 : SNUipp-FSU, syndicat offensif
P8 : profession de foi SNUipp-FSU
Encart : 4 pages CTA FSU

Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre
Changeons l'école, **votons** !

SNUipp FSU — FSU ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

# SNUipp-FSU 82 : une liste pour représenter tou-t-es les collègues (classe normale, hors-classe et classe exceptionnelle)

**Barbara DELPECH**

PE classe normale
Directrice / coord ULIS
Ecole élémentaire
St Antonin Noble Val

**Pascale PRAT**

PE hors classe
Directrice
Ecole primaire
Marcel Pagnol
Montauban

**Julie DEMANDRE**

PE classe normale
Adjointe
Ecole élémentaire
Labastide St Pierre

**Hélène NADAL**

PE classe normale
Tit. Remplaçante
Ecole Primaire
Caylus

**Rodolphe PORTOLÈS**

PE hors-classe
Directeur
Ecole élémentaire
Lalande
Montauban

**Professeurs des écoles hors-classe et classe exceptionnelle :**

**PRAT Pascale**
**PORTOLÈS Rodolphe**
**DOSTE Laurence**
**MORENO Danielle**

**Professeurs des écoles classe normale :**

**MANGENOT Guillaume**
**RUBIO Sandra**
**NADAL Hélène**
**DAIMÉ Marie-Pierre**
**DELPECH Barbara**
**DEMANDRE Julie**

Je vote SNUipp FSU

**Marie-Pierre DAIMÉ**

PE Classe Normale
Adjointe
Ecole élémentaire
Jean Larramet
Montech

**Sandra RUBIO**

PE classe normale
Adjointe
Ecole élémentaire
Firmin Bouisset
Moissac

**Danielle MORENO**

PE classe exceptionnelle
Directrice
École maternelle
Édouard Montels
Labastide Saint Pierre

**Laurence DOSTE**

PE hors-classe
Tit. remplaçante
École élémentaire Ducau
Castelsarrasin

**Guillaume MANGENOT**

PE classe normale
TRS Montauban centre
Ecole maternelle
Françoise Dolto
Montauban

Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre
Changeons l'école, **votons** !

SNUipp FSU — ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

# La CAPD, pour quoi faire ?

**Mouvement** des institutrices-eurs et professeurs des écoles

Liste d'aptitude à la **direction d'école**

**Promotions**
Changements d'échelons
**Accession** au corps de professeur des écoles

**CAPD**
***Commission Administrative Paritaire Départementale***

5 élu-e-s du personnel +
5 représentant-e-s de l'administration

**Postes adaptés** de courtes et longues durées

**Permutations**
interdépartementales
+ ineat-exeat

Désignation des stagiaires
**Formation continue, CAPPEI.**

Temps partiels,
Disponibilités,
Congés formation...

**Questions disciplinaires**

La Commission Administrative Paritaire Départementale est l'instance au cours de laquelle sont traitées tou-te-s les questions liées aux carrières des personnels.
Quand un-e enseignant-e fait appel à nous, elle-il sait que nous l'écouterons, le conseillerons et l'aiderons pleinement. **Au SNUipp-FSU, nous représentons l'ensemble de la profession**. C'est pour cela que, dans notre liste, nous avons des candidat-e-s à la classe normale, à la Hors-Classe et à la classe exceptionnelle. Pour rappel, pour certaines commissions, seul-e peut siéger un-e élu-e au même grade qu'un-e collègue à traiter.

D'après les textes, la CAPD, comme tous les organismes paritaires (moitié administration, moitié délégué-e-s du personnel) ne donne qu'un avis, c'est le Directeur Académique qui prend les décisions.
Dans les faits, **la force et la représentativité du SNUipp-FSU 82 permettent le respect des règles établies et la transparence.**

Les élections paritaires de décembre 2014 ont imposé les élu-e-s du SNUipp-FSU dans leur rôle : parmi les 5 délégué-e-s du personnel, **le SNUipp-FSU du Tarn-et-Garonne compte 4 élu-e-s**, avec 58,57% des voix.

Chacun-e d'entre nous doit se prononcer pour l'une des listes de candidat-e-s présentées par les différentes organisations syndicales et **désigner les élu-e-s pour les 4 années à venir.**

**Vos élu-e-s du SNUipp-FSU 82 = 90 % des prises de parole des élu-e-s du personnel lors des CAPD**

Trimestriel Dépôt légal N°243 Prix 1€
Abonnement 15 €
Imprimé par Techniprint Montauban
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication : Guillaume Mangenot

Ce bulletin a été envoyé grâce à notre fichier informatique. Conformément à la loi du 06.01.1978, vous pouvez faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 82.

# Le CTA et le CTSD, pour quoi faire ?

Lors de ces élections, vous devez également voter pour une liste de candidat-e-s pour le CTA (Comité Technique Académique) et le CTM (CT Ministériel). Pour cela**, il faut voter pour la FSU,** notre fédération qui est composée, entre autres, de 9 syndicats au sein de l'Éducation Nationale.

Ce vote déterminera la composition du CTSD : Comité Technique Spécial Départemental et du CDEN : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale. Il permettra également de connaître les membres du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Pour lire toutes les informations détaillées sur l'importance du vote en Comités Techniques (CTA et CTM), **nous vous invitons à feuilleter le « 4 pages » spéciale inclus dans notre publication.**

## A quoi servent ces instances ?

**Plan de formation continue**

**Répartition des moyens (postes, formation…) de l'éducation**

**Carte scolaire**

**CTM - CTA - CTSD**
(Comités Techniques :
Ministériel, Académique et Départemental)
*EN CTSD siègent l'IA, des représentant-e-s de l'administration et les syndicats représentatifs*

**Organisation de l'école**
(horaires écoles, transports…)

**Politique départementale de l'éducation**

**Carte scolaire**

**CDEN**
(Comité Départemental de l'Éducation Nationale)
*En CDEN siègent le Préfet, l'IA, les syndicats, les parents d'élèves, les élus locaux.*

**D'autres instances dépendent de votre vote au CTA. Il s'agit de :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Comité hygiène, sécurité et conditions de travail** Prévention au travail, protection des personnels, sécurité... | **Commission de réforme** Reconnaissance accidents de travail. Taux et pensions d'invalidité | **Commission départementale d'action sociale** Attribution d'aides et de prêts. | **Comité départemental de formation** Contenus et calendrier de formation initiale et continue |

**Le SNUipp et la FSU 82 sont <u>les seuls :</u>**

- à siéger systématiquement à **toutes les commissions paritaires** ;
- à adresser un **compte-rendu** à toutes les écoles ;
- à **informer en temps réel** tou-te-s les collègues par le biais de leur site internet et de leurs lettres d'informations.

ET

# POUR VOTER

## IL FAUT CRÉER SON COMPTE ELECTEUR

Pour accéder à l'espace électeur, aller sur le lien ci-dessous :

**1) Je clique sur le lien : https://elections2018.education.gouv.fr/**

### 2 ) JE DEMANDE A CRÉER MON COMPTE PERSONNEL ÉLECTEUR

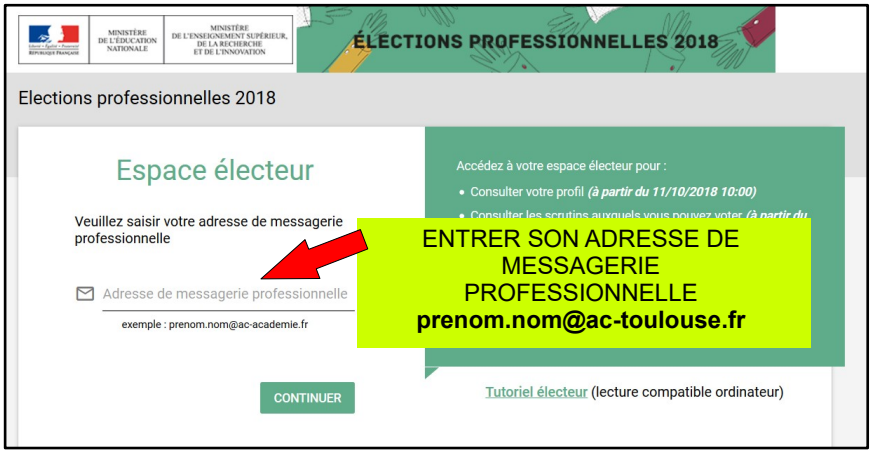


### 2 ) JE LIS CE MESSAGE :

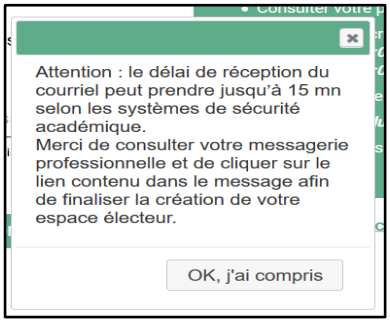


**Un courriel est envoyé à votre messagerie professionnelle : vous devez maintenant cliquer sur le lien qu'il contient.**

### 3 ) JE VAIS sur ma messagerie professionnelle.

Pour confirmer la création de l'espace électeur en cliquant sur le lien :

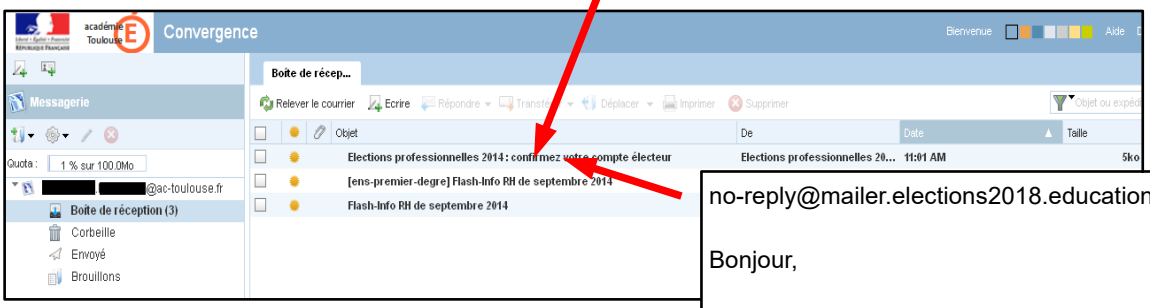


no-reply@mailer.elections2018.education.gouv.fr

Bonjour,

Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

https://elections2018.education.gouv.fr/portail/creation-compte-etape2.htm?token=5R4K2U9RPAM9PMWY

### 4 ) JE CRÉE mon mot de passe personnel.

### 5) BRAVO ! Vous êtes dans votre espace électeur !

## AIDE MÉMOIRE POUR VOTER

adresse pro _____

Mot de passe _____

### PERTE DU MOT DE PASSE

Vous pouvez demander la création d'un nouveau mot de passe.
Un courriel sera envoyé dans votre messagerie professionnelle pour créer ce nouveau mot de passe.

# ACTIONS DU SNUipp-FSU 82 entre 2 élections

Depuis les précédentes élections de décembre 2014, le SNUipp-FSU 82, c'est :

► **Nos Lettres d'Infos d'actualité envoyées aux écoles et à tous nos contacts** (+ de 1 100 adresses mails) :

2014-2015 : 64 lettres
2015-2016 : 69 lettres
2016-2017 : 54 lettres
2017-2018 : 53 lettres

► **Le « Bout de craie », notre bulletin syndical départemental envoyé à TOU-TE-S les collègues** ( + 1500 exemplaires par numéro).
42 numéros en 4 ans + dossiers spécifiques (débuts de carrière, direction d'école, ASH,...)

► Des **centaines de mails de sollicitations de collègues** chaque année (entre 5 et 15 par jour).

► Des **centaines d'échanges téléphoniques** chaque année (entre 5 et 10 par jour).

► Des **centaines de collègues qui ont participé à nos réunions d'infos syndicales et à nos stages syndicaux** (une dizaine de rencontres chaque année).

► Des **élu-e-s et des militant-e-s qui se déplacent à la rencontre des collègues** : *tournées d'écoles, midis du SNUipp-FSU 82, permanences ESPE,…*

► Des **centaines de mails envoyés aux collègues chaque année pour vérifier avec elles-eux les projets de l'administration les concernant** : *mouvement, permutations, promotions, changement de grade (Hors-Classe), diplômes professionnels…*

► Des **dizaines de collègues dans des situations particulières accompagné-e-s** dans leur démarche auprès des services DRH ou chez leur IEN ou chez le DASEN (environ 20 par an) ;

► Des **instances officielles pour défendre et promouvoir les droits des personnels et le bon fonctionnement du service public d'éducation** : environ 8 CAPD par an, 3 CHSCT (et au moins autant de groupes de travail), environ 3 CTSD et CDEN par an ;

► Des **centaines de mails ou échanges téléphoniques personnels chaque année pour rendre compte à chaque collègue** des décisions issues des instances paritaires ;

► **Des dossiers de recours administratifs ou juridiques au tribunal administratif** : *temps partiels, paiement des frais de déplacement des enseignant-e-s RASED, tous les frais pour les enseignant-e-s remplaçant-e-s et pour les postes fractionnés...*

► Une **vingtaine de classeurs** remplis de documents et fiches de suivi personnel chaque année.

**Depuis 4 ans, ce sont 12 élu-e-s en CAPD et des militant-e-s qui ont travaillé, sans compter leur temps, pour se rendre disponibles et apporter leur expertise dans l'ensemble des dossiers.**

# Le SNUipp-FSU : un syndicat à l'offensive !

Voici un pêle-mêle de visuels et photos des actions, campagnes et luttes lancées par notre syndicat depuis 4 ans. Ceci renforce la dynamique du SNUipp-FSU : une organisation pour l'école publique, pour ses enseignant-e-s et AVS mais également pour une société plus juste et plus solidaire.

## Pour le métier, pour l'école,

# AGISSONS ENSEMBLE !

*Améliorer les conditions de travail,*
*les carrières, les salaires des enseignant.e.s.*
*Lutter contre les inégalités scolaires,*
*permettre la réussite de tous les élèves.*

SNUipp FSU — ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

### S'engager au quotidien pour la défense de l'école et de ses personnels.

Agir pour la réussite des élèves, se mobiliser pour de meilleurs salaires, revoir le temps de travail, défendre et prendre soin de tous les personnels.

### Être Accompagné.e, Informé.e, Représenté.e

### Transparence et équité !

Des élu.e.s, comme vous, en charge de classe, de direction, de postes spécialisés, pour promouvoir la réalité du terrain dans toutes les instances paritaires sans compromission avec l'administration.

**SNUipp FSU 82**
**Tarn-et-Garonne**

### Se mobiliser pour une société plus juste et plus solidaire.

Égalité femmes-hommes, lutte contre toutes les discriminations, partage des richesses....

### Promouvoir un service public de qualité dans le respect de la laïcité.

Accès à tou.te.s aux services publics, défense et respect de la laïcité.

*Dès le 29 novembre,*

# VOTONS SNUipp ET FSU

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant